



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À AUJARGUES

PERMANENCES DE PRE-RENTREE

POUR LA RESERVATION DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES 2023-2024

Accueil du matin, du midi (restauration scolaire) et du soir

DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE PRÉ-RENTRÉE SUR L'ÉCOLE

Mardi 22 août	De 15h30 à 19h
Mercredi 23 août	De 9h30 à 12h30
Jeudi 24 août	De 9h à 12h30 et de 16h à 19h
Vendredi 25 août	De 14h à 17h

Pour information :

La fréquentation des ALP est soumise à une réservation obligatoire.
Les documents de réservation des temps périscolaires (matin, midi, soir) seront disponibles sur le site www.ccpaysdesommières.fr à partir du 17 août et seront à remettre à la référente de l'école lors des permanences de pré-rentrée. Ils seront également disponibles sur place lors des ces permanences.

Les réservations pour le lundi 4 et le mardi 5 septembre devront être effectuées le vendredi 25 août au plus tard.

TRANSPORT SCOLAIRE

Attention : Pour les enfants résidant sur les communes d'Aujargues et Junas, **un titre de transport est obligatoire** si votre enfant doit utiliser le service de transport scolaire (trajet A/R domicile/école).

Pour cette rentrée :

Quelle que soit votre situation (nouvelle inscription ou renouvellement), vous devez créer votre compte unique « Famille » en ligne sur le site www.lio-occitanie.fr du 12 juin au 31 juillet.
Au-delà du 31 juillet, une participation forfaitaire pour inscription tardive de 25€ devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

Si vous n'avez pas accès à une connexion internet, un formulaire papier vous sera remis sur demande.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

- Accueils Périscolaires : Virginie Valette - 04.66.77.77.46 - v.valette@ccpaysdesommières.fr
- Transports scolaires : Cathy Raynaud - 04.66.77.77.44 - c.raynaud@ccpaysdesommières.fr